

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 25 septembre 2023 à 19 h 00

Présents : Dominique MOLLIER, Pascal ROUGNON, Françoise REMONNAY, Céline VUILLEMIN, Claude BINETRUY, Romain VERMOT, Léa FAIVRE-PIERRET, Jérémy REMONNAY, François VILLIER, Philippe SURDOL, Christine MARGUET, Gilles CRETENET, Carole SIRON, Elodie DUBOIS, Jean-Paul JOURNOT, Nathalie MARTEAU, Nathalie TITUS, René FAVRE, Laurie SAUPHAR CABRERA, Thierry EME.

Excusés :

- Thierry BERNARDIN procuration à Céline VUILLEMIN
- Dominique PATOIS procuration à Dominique MOLLIER
- Muriel MICHEL procuration à Elodie DUBOIS
- Philippe MICHEL procuration à Pascal ROUGNON
- Mohamed EL ASAASS procuration à Nathalie TITUS
- Marc NOE

Absents : Roland MICHEL

Soit 20 présences physiques et 5 procurations = 25 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

Madame le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion de Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023.

Secrétaire de séance : Céline VUILLEMIN.

Avant de passer à l'ordre du jour, au nom de tous les conseillers, Madame le Maire tient à assurer à nouveau à Elodie toute sa sympathie, à la suite du décès de son papa Christian DUBOIS.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 juin 2023.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 25

ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

1°) AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE PIERRE BERÇOT (Annexe 1)

Les travaux de la rue Pierre Berçot nécessitent un avenant. Cet avenant concerne les travaux supplémentaires suivants :

- rampe pour cheminement piéton (boulangerie Viennet et Banque Populaire),
- escalier d'accès à la cave de la pharmacie,
- démolition de l'ancienne cuve de fuel du musée,
- escalier d'accès aux commerces (Optique du Lac et barbier),
- enrobé anti orniérant.

Le montant de cet avenant s'élève à 63 797.40 € HT.

Le marché passe donc de 364.012,92 € HT à 427.810,30 € HT.

René FAVRE demande pourquoi ces travaux n'ont pas été prévus dans le marché.

Madame le Maire rappelle que lors de travaux d'une telle importance, il est courant d'avoir recours à un avenant au marché.

Pascal Rougnon précise que la rampe devant chez M. Viennet a nécessité des transactions avec la boulangerie Viennet pour qu'ils autorisent la commune à placer la rampe sur leur terrain, sans cela elle n'aurait pas été accessible de part et d'autre. Il a été également imposé de supprimer la cuve de fuel du musée. L'escalier de la pharmacie était sur du terrain privé appartenant à M. Tournoux, il proposé de le vendre à la commune qui a fait le choix de refaire l'escalier. Et concernant l'escalier en fer devant l'optique du lac, le choix a été fait de le changer pour plus de confort des usagers.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 25

2°) CESSION DE TERRAIN A M. et Mme Denis MICHEL (Annexe 2)

Ce point a déjà été abordé lors du Conseil Municipal du 28.03.2023, le conseil municipal a validé la cession de 11 m² de terrain à M. et Mme Denis MICHEL, correspondant à la parcelle cadastrée section C n°1039.

Les notaires demandent, pour la signature de la vente, de prendre une délibération pour la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section C n°1039.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section C n°1039.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 25

3°) CLASSEMENT DU HAMEAU DES TAILLARDS EN AGGLOMERATION (Annexe 3)

Le trafic routier sur cette portion de route est de plus en plus important en raison des constructions nouvelles au hameau des Taillards et au Pissoux. Les riverains déplorent la vitesse excessive de certains véhicules.

Madame le Maire propose de classer le hameau des Taillards en agglomération en apposant 2 panneaux « Commune de Villers le lac – Les Taillards », comme ceux qui existent déjà au Cernembert, au Chauffaud, aux Vergers... La vitesse sera ainsi d'office limitée à 50km/h sur cette portion de route. Les panneaux seront implantés au lieu-dit « Le Désert » et avant le carrefour de la route des Vions, ce qui n'empêchera pas les contrôles réguliers.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 25

4°) REDEVANCE DES BATELIERS

La sécheresse de cette année a empêché les bateliers de proposer leurs croisières sur le Doubs dans de bonnes conditions. La fréquentation touristique a également diminué, du fait de ces

sécheresses à répétition, entraînant des pertes de chiffre d'affaires. Cette situation a tendance à devenir récurrente.

Les bateliers demandent à la commune une aide financière pour les soutenir dans ces périodes difficiles. Comme il avait été convenu l'année passée, la redevance des bateliers est versée en trois échéances égales. La dernière échéance représente 3751.79 € pour la compagnie DROZ-BARTHOLET et 2151.79 € pour la compagnie MICHEL.

Madame le Maire propose de débattre sur les propositions suivantes :

- 1 ne pas répondre à leur demande
- 2 appliquer la même remise que l'an passé soit 1500 € par compagnie
- 3 annuler la dernière échéance restant à payer soit 3751.79 € pour la compagnie Droz-Bartholet et 2151.79 € pour la compagnie Michel ce qui ferait une remise totale de 33% pour chaque compagnie sur la redevance annuelle

Nathalie TITUS propose de demander à M. Droz-Bartholet de faire quelque chose sur son bâtiment au bord du Doubs en échange de cette éventuelle remise qui pourrait leur être accordée.

Thierry EME rejoint la proposition de Nathalie TITUS, il estime que c'est logique d'aider les compagnies mais que M. Droz-Bartholet doit faire quelque chose pour son bâtiment qui est une pollution visuelle et qu'il faut faire pression en ce sens.

Claude Binétruy précise que la commune peut les inciter à faire des travaux mais ne peut pas les contraindre, c'est du domaine privé.

Madame le Maire précise que la compagnie appartient à Tiffany Droz et le bâtiment à Christophe Droz, ce sont deux entités différentes. Pénaliser Tiffany Droz ne serait pas juste. Les services de l'état, les pompiers sont déjà venus inspecter le bâtiment, il ne présente aucun danger, donc la commune ne peut les contraindre à le démolir.

René Favre indique que le tourisme, les paysages sont leur outil de travail, il ne comprend pas qu'ils laissent cette pollution visuelle sur le parcours de leurs excursions en bateaux.

Christine Marguet constate que le manque d'eau fait souffrir toutes les activités liées au tourisme.

Madame le Maire indique qu'elle a provoqué une rencontre entre le Président de la Communauté de Communes et l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) Haut-Doubs Haute-Loue qui travaille sur le sujet et qui pourra apporter des précisions sur l'évolution de la situation dans l'avenir.

Romain VERMOT souligne que c'est une exonération d'une partie de la redevance qui est proposée, la commune ne verse pas d'argent aux compagnies de bateaux.

Nathalie TITUS propose de ne pas annuler la dernière échéance mais de la diviser en deux et d'accorder un délai pour le règlement.

Madame le Maire clôt les débats et propose de passer au vote :

- proposition 1 : ne pas répondre à leur demande :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 0

- proposition 2 : appliquer la même remise que l'an passé soit 1500 € par compagnie :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 0

- proposition 3 : annuler la dernière échéance restant à payer soit 3751.79 € pour la compagnie Droz-Bartholet et 2151.79 € pour la compagnie Michel ce qui ferait une remise totale de 33% pour chaque compagnie sur la redevance annuelle

VOTE :

CONTRE = 0

POUR = 20

ABSTENTION = 5 (T. EME, L. SAUPHAR CABRERA, N. TITUS, R FAVRE, M. EL ASAASS)

La proposition 3 est adoptée par le conseil municipal.

5°) DECISION MODIFICATIVE n° 1 au BUDGET PRIMITIF 2023 (Annexe 4)

Avant d'être complètement supprimée à compter de 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales a fait l'objet de 2018 à 2020 de dégrèvements progressifs pour les redevables remplissant les conditions de revenus.

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les collectivités ayant augmenté leur taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019 devaient se voir refacturer la partie des dégrèvements de THP 2020 correspondant à cette augmentation de taux, par un prélèvement sur leurs avances de fiscalité 2020.

Début 2020, les montants estimatifs ont été communiqués aux communes afin qu'elles ouvrent les crédits nécessaires.

Toutefois, aucun prélèvement n'a été mis en place depuis cette annonce, la régularisation intervient donc cette année.

Cette dépense n'ayant pas été budgétisée, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 014, compte budgétaire 7391118, pour un montant de 5.690 €, par le biais d'une décision modificative :

| | Augmentation de crédits | Diminution de crédits |
|---|-------------------------|-----------------------|
| 61531 – matériel roulant | | - 5.700 € |
| 7391118 – autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes | + 5.700 € | |

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 au budget primitif 2023.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 25

6°) ADMISSION EN NON-VALEUR

Comme régulièrement, la trésorerie demande à la commune de bien vouloir régulariser une admission en non-valeur. Pour le cas présent, il s'agit d'une somme de 0.19 centimes, qui correspond à des arrondis à la suite de règlements qui ne correspondaient pas aux sommes à payer.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette admission en non-valeur.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTIONS = 0

POUR = 25

7°) PERSONNEL COMMUNAL

Afin de permettre des avancements de grade, des demandes de diminution ou d'augmentation de temps de travail et pour palier plusieurs départs en retraite, il convient de supprimer et créer plusieurs postes.

Le comité technique qui s'est réuni le 15 septembre 2023 a déjà validé les modifications suivantes :

Avancements de grade au 01/10/2023 :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 35/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- Suppression de 2 postes d'adjoint territorial d'animation à 28/35^{ème} et création de 2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 26.5/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à 26.5/35^{ème}

Départs en retraite au 01/10/2023 :

- Suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture territorial à 28/35^{ème} et création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à 28/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à 17.50/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à 35/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 18.75/35^{ème}

Modifications de temps de travail au 01/10/2023 :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 34/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 30/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 23.75/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 22/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 19.5/35^{ème}

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces suppressions et créations de postes.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 25

8°) DECISION DU MAIRE

Choix du maître d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à usage de garages, d'espaces de stockage – bureau – vestiaires – ateliers situé 12 route des Brenets.

Un appel d'offres a été mis en ligne le 24 août 2023 pour une remise des plis au 20 septembre 2023 à 18h00.

- 9 dossiers ont été retirés sur la plateforme dématérialisée

- 4 offres ont été reçues :

Mme Dominique REYMOND de Morteau pour un montant de 72.550 € HT

PAILLARD Archi & Co de Pontarlier pour un montant de 68.000 € HT

Michel KRUZIC de Pontarlier pour un montant de 63.250 € HT

Serge ROUX de Dole pour un montant de 72.250 € HT.

La commission MAPA s'est réunie le jeudi 21 septembre 2023.
C'est le cabinet PAILLARD de Pontarlier qui a été retenu au regard des différents critères demandés (prix, délais d'exécution, moyens, compétences...).

9°) INFORMATION SUR LA POLICE DE LA PUBLICITE EXTERIEURE

Il a été évoqué, lors d'une réunion de bureau de la CCVM, la question du transfert automatique du Préfet aux Maires, à compter du 1^{er} janvier 2024, de la police sur la publicité extérieure.

Cependant pour les communautés de communes, comme la CCVM, qui disposent de la compétence « Elaboration des Documents d'Urbanisme", le transfert de la police sur la publicité extérieure se fera automatiquement au Président de la communauté de communes sauf opposition des Maires concernés ou refus du Président de la communauté de communes. Il n'y a pas lieu de délibérer pour le moment sur ce sujet, mais Madame le Maire se doit d'informer le conseil municipal de ce changement qui interviendra donc au 1^{er} janvier 2024.

10°) QUESTIONS DIVERSES

Les questions suivantes ont été posées :

Comment prévoyons-nous de revégétaliser la cours de l'école et le parking Droz-Bartholet suivant les nouvelles directives du ministère de l'écologie pour la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques ?

Il n'est pas prévu de planter des arbres dans la cour de l'école, il est convenu avec le Département de conserver la partie couverte sur le plateau et la possibilité de mettre un dôme dans la cour est à l'étude.

Concernant la place Droz-Bartholet, la partie végétalisée se situe au bord du Doubs, le reste est réservé au stationnement.

A la suite de la dernière commission finances, il a été décidé de renoncer à l'emprunt de 700k euros sur 2023, quels sont les chantiers qui sont reportés ou annulés liés à cet emprunt ? pourquoi ?

Les chantiers importants tels que les ateliers municipaux : dépense budgétée 700 000 €, le stade de foot : 250 000 € et la réfection de la cantine : 250 000 € sont en cours mais non facturés pour l'instant.

Quel est le statut des dépenses d'investissement globales par rapport au budget 2023 ? et quelles sont les grandes dépenses à encore engager sur le dernier quart de l'année ?

5 177 519.20 € étaient prévus en dépenses d'investissement au Budget Primitif 2023, 3 290 458.96 € ont été dépensés. Sur le dernier quart de l'année 2023 le démarrage de la cantine et des ateliers sont prévus. (choix des entreprises pour les 2 chantiers) Les dépenses prévues sur cette fin d'année sont la rémunération des maîtres d'œuvre. L'argent qui n'est pas dépensé cette année est reporté sur l'année suivante.

Quelles sont les pistes de développement de la mobilité douce dans notre commune ?

La mobilité douce sera étudiée avant chaque travaux dans la mesure du possible (largeur de la route, foncier privé ou public...) Les prochains travaux prévus sont la continuité des travaux rue Berçot, du virage de chez Droz jusqu'à FFB.

Avons-nous reçu plus d'informations sur les raisons du rejet du projet de centre commercial des Terres Rouges porté par H.Vermot ?

Madame le Maire rappelle que c'est un projet privé. Suite au refus du dossier en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), elle a refusé le permis de construire du projet commercial. Vermot Invest a déposé un recours contre la commune.

Madame le Maire informe le conseil municipal des dates à agender :

- Samedi 14 octobre à partir de 9h : nettoyage des 4 cimetières de la Commune (Chauffaud, Pissoux, Centre, les Côtes). Prévoir un élu par cimetière.
- Mercredi 18 octobre à 19 h à la salle des fêtes : réception en l'honneur de Brigitte SIRON qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre, Martine GUICHARD, Blandine HENRIET et Maryse TAILLARD qui seront en retraite à compter du 1^{er} octobre.
- Samedi 11 novembre : défilé patriotique.
- Jeudi 16 novembre à 19 h à la salle des fêtes : remise de médailles communales à des agents et des élus pour 20 ans de service communal et de mandat électif.
- Samedi 25 novembre à la salle des fêtes : cérémonies des noces collectives.

Quelques chiffres :

- 350 rendez-vous à ce jour pour les Cartes Nationales d'Identité (CNI)-passeport depuis le 1^{er} juillet pour 407 titres
- Effectifs écoles : 377 primaires centre, 153 maternelles centre, 60 maternelles genevriers

La séance est levée à 20h30.

Le Président,

Le Secrétaire,

Dominique MOLLIER

Céline VUILLEMIN

